

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le seize du mois de novembre, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 09/11/2020.

Sont présents

Mmes Lehoreau, Lelièvre, Leroux et Thierry
Mrs Brossard, Lalande, Leboucher et Mabit

Absents excuses

Mme Gauthier procuration à Mr Mabit
Mr Choisnet procuration à Mr Leboucher

Secrétaire de séance

Mme Lehoreau Maryvonne

Ordre du jour

- Fonds de concours CCALS
- Mouvements de crédits - augmentation de crédits
- Stationnement - Place du Mail et rue de la Mairie
- Adressage Anjou Fibre
- Questions diverses (pose et dépose des décors de Noël, Banquet des Anciens (date, organisation, etc.), vœux de la municipalité, rapport des commissions, etc.)

Le compte rendu du 12 octobre 2020, est accepté à l'unanimité des présents.

Mr le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le devis pour la sécurisation de l'école. A l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent.

FONDS DE CONCOURS CCALS

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCALS :

Rapporteur :

Conformément à l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Conformément à la délibération du bureau communautaire en date du 6 juillet 2017 décidant l'institution d'un fonds de concours par la communauté de communes au profit des communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement, et approuvant le règlement d'attribution.

Monsieur le Maire propose de soumettre à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe la demande de fonds de concours suivante, sachant que la commune de Sermaise possède un reliquat de 9 390.72 €.

Et frais école et salle pour le fonctionnement 2020

Et en précise le plan de financement prévisionnel :

<u>Fonctionnement</u> DEPENSES		RECETTES	
Ecole	11 148.94 €	Autofinancement :	9 849.72€
Salle des loisirs	8 271.50 €	Fonds de concours :	9 390.72€
.....		Emprunt :	00 €
		Autres subventions :	00 €
TOTAL	19 240.44 €	TOTAL	19 240.44 €

Il est rappelé que le montant du fonds de concours sollicité ne doit pas excéder la part restant à charge de la commune,

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter un fonds de concours d'un montant de 9 390.72 €, pour le fonctionnement auprès de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Décision du conseil municipal : le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de solliciter le fonds de concours auprès de la CCALS pour un montant de 9 390.72 € pour le fonctionnement.

A noter pour l'instruction et le versement des fonds par la CCALS :

Pour solliciter l'attribution du fonds de concours, Merci de transmettre à la CCALS la délibération avec un courrier précisant la date de réalisation des travaux.

Pour le déblocage des fonds, il conviendra de transmettre à la CCALS un relevé des factures acquittées signé par le Maire et copie du grand livre comptable.

MOUVEMENT DE CREDITS - AUGMENTATION DE CREDITS

Afin de pouvoir mandater l'attribution de compensation à la CCALS, d'un montant de 7 140 €, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 014, pour un montant de 2 749 €.

Prévu au BP au chapitre 014 = 4 391 €, et prévu au BP au chapitre 011 = 71 105.52 €

Comptes	Augmentation	Diminution
739211 (014)	2 749 €	
615221 (011)		2 749 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter ces mouvements.

STATIONNEMENT - PLACE DU MAIL ET RUE DE LA MAIRIE

Mr le Maire précise qu'il souhaite que la rue de la Mairie (de la Place du Mail à la rue de la Paix) soit en stationnement interdit des deux côtés, car les agriculteurs ne cessent de se plaindre. Mr Leboucher précise qu'il faut attendre que la commission se réunisse, et qu'il faut prévenir les administrés concernés, avant de mettre les panneaux. Mr le Maire précise que c'est pour la sécurité. Mme Lelièvre et Mr Mabit précisent que les travaux qui seront décidés par la commission, ne vont pas être réalisés tout de suite. Mr Mabit indique que tous les jours il y a des automobilistes qui klaxonnent. Mr Lalande dit que le virage est dangereux. Les conseillers acceptent l'interdiction de stationner des deux côtés, rue de la Mairie (de la Place du Mail à la rue de la Paix).

Pour la Place du Mail, Mr le Maire précise qu'il souhaite la pose d'un panneau interdisant le stationnement des camping-cars. Mr Lalande propose que ce panneau soit installé dans le coin de la place. Mr Leboucher précise qu'il existe des panneaux, qui peuvent être installés au centre avec une flèche à gauche et à droite, pour une interdiction des deux cotés du panneau. Les conseillers

municipaux acceptent l'achat et la pose de ce panneau.

ADRESSAGE ANJOU FIBRE

Approbation des dénominations de voies, de la numérotation des immeubles et du cadre des plaques de rue et de numéro.

Afin de préparer l'installation de la fibre numérique sur la commune toutes les habitations doivent pouvoir être localisées très précisément et de façon non-ambigüe.

De ce fait, il convient d'identifier très clairement les immeubles actuellement rattachés à un lieudit et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales, le numérotage constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 de CGCT.

Le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer sur la dénomination des voies, sur le système de numérotation des immeubles et sur l'aspect esthétique des plaques de voie.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de valider les dénominations pour les voies communales comme indiqué dans le tableau annexé, d'approuver le système de numérotation retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair, pour les voies situées en dehors du bourg, d'approuver le choix de plaques de voie et de numéro, semblables à celles déjà en place sur la commune, de préciser que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget principal 2021, et d'autoriser, Mr le Maire, à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

DEVIS SECURISATION DE L'ECOLE

Mr le Maire explique qu'il est urgent de sécuriser l'école avec des chainages. Des témoins seront aussi posés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le devis de la SARL RB Maçonnerie pour un montant de 2 785.20 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du conseil municipal le 07/12/20 à 19h45, si nécessaire.

Pose et dépose des décors de Noël, ils seront installés par les conseillers municipaux le 29/11/2020, le rendez vous est fixé au hangar technique à 9h. Les conseillers décident l'installation d'un sapin devant la Mairie.

Mme Lelièvre souhaite ne plus faire partie de la commission « Vivre ensemble ».

Mr Marek rappelle qu'il souhaite que l'ensemble du conseil municipal travaille dans un esprit d'équipe.

Une équipe de conseillers municipaux et de personnes extérieures sera mise en place pour la gestion et l'organisation du Banquet des Anciens, le 07/03/2021. Mme Lelièvre, Leroux, Thierry, Fouque Liliane, Licois Christiane constituent cette équipe.

Banquet des Anciens, commission élus et personnes extérieures, date, organisation

Vœux de la municipalité, la date du 09/01/2021 à 11h a été retenue.

Mr Leboucher précise qu'il aurait souhaité, que les conseillers soient informés de la date et l'heure de la commémoration du 11 novembre. Mr le Maire, lui précise que c'était volontaire, car cette manifestation était limitée à 6 personnes, puis à 10 personnes par la Préfecture de Maine et Loire.

Commission Affaires Sociales, Mme Leroux précise qu'avec Mme Gauthier, elles souhaitent mettre un service de courses, de transport ou d'aide particulière, pour les personnes qui seraient dans le besoin.

Mr Le Maire informe les conseillers, que l'arrêt maladie de Mr Blangis est prolongé jusqu'au 20/11/2020 et celui de Mme Rabel jusqu'au 06/12/2020, elle ne pourra donc pas participer à la formation « Parler aux tout-petits ».

Une personne assure la cantine, et quelques heures au service technique. Elle est inscrite à Escal.

La mairie recherche toujours une personne pour le service civique, à partir de janvier 2021, cette information a été postée sur le Facebook de la commune de Baugé en Anjou, une demande a été faite à la mairie de Jarzé Villages et de Seiches sur le Loir.

Les restes des repas de cantine, Mr le Maire informe les conseillers, que réglementairement tous les restes de la cantine doivent être jetés. Mr Mabit précise qu'il n'est pas d'accord et trouve dommage de gaspiller de la nourriture. Mr Leboucher précise qu'il faut suivre la réglementation. Mr Lalande indique qu'il faut valoriser les déchets et apprendre aux enfants à trier, il propose un partenariat avec une personne extérieure. Mr le Maire propose aux conseillers municipaux de passer à la cantine, le midi lors du service, afin de découvrir le fonctionnement.

Mr Leboucher précise qu'il a constaté que les peupliers avaient été nettoyés, et que les conseillers n'étaient pas informés de la date des travaux et surtout du cout exact. Il souhaite plus de communication et que tous les conseillers soient informés des diverses dépenses. Mr Marek lui précise que des devis ont été demandés, et que l'entreprise qui est intervenue, a proposé une date très rapidement, avant que le terrain ne soit plus accessible, car trop humide. Mr Lalande précise que tous les agriculteurs ont participé. La commune dispose maintenant d'un stock de copeaux, qui sera utilisé dans les espaces verts.

Mr le Maire informe les conseillers, que Mr Brossard et lui, continuent le nettoyage de l'extérieur du hangar technique.

Mr Lalande précise qu'il a revu le contrat de tarif du gaz, et qu'une économie d'environ de 3 000 €, annuelle va être réalisée.

Mme Thierry précise qu'elle a revu les contrats d'assurance de la commune, qu'il n'y aura pas d'économie, mais une meilleure prise en charge.

Mme Thierry indique qu'elle attend le retour de l'architecte pour les travaux de l'école et de la salle des loisirs.

Mr le Maire souhaite que tous les conseillers communaux visitent tous les bâtiments communaux, afin qu'ils puissent se rendre compte de l'état de certain.

Mr Lalande rappelle aux conseillers, le rôle des commissions communales. Il explique que les commissions présentent aux conseillers des projets qu'ils approuvent ou pas.

Mr Mabit indique que la prochaine Gazette sera imprimée fin novembre.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.